

AFFAIRE No 19

OBJET - Voirie Primaire terrain Bedford - Demande de remise de pénalités sollicitée par l'Entreprise OULIA-FORT

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai été saisi d'une lettre du Directeur de l'Entreprise OULIA-FORT par laquelle il demande une remise gracieuse des pénalités d'un montant de 242 925,93 Francs, qui lui ont été appliquées sur l'opération "Voirie Primaire Chemin Bedford" dont il est titulaire du marché.

En effet, l'ordre de service lui a été donné le 12 Juillet 1982 avec un délai d'exécution de 7 mois. Bien qu'un délai supplémentaire de 2 mois lui ait été accordé (pour exécution de prestations non prévus initialement) les travaux ont été livrés avec un retard de 130 jours soit le 8 Août 1983, au lieu du 12 Avril 1983, date limite d'exécution des travaux.

Pour expliquer ce retard, l'Entreprise invoque la gêne considérable qu'elle a eue pendant la durée des travaux par la Société GTOI qui effectuait elle aussi des travaux dans le secteur (déplacement de grue, passage de gros camions, démolitions de bordures, trafic interne de gros engins, etc...).

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, votre avis.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

- Travaux Publics : défavorable. Les arguments n'étant pas convaincants.
 - Finances : défavorable.
-

M. ANNETTE : Il mè semble qu'une fois vous aviez déclaré que cette Société était sur le point de disparaître. A présent, quelle est la situation ?

LE MAIRE : C'est au même point : l'entreprise se trouve être placée en liquidation. Elle dépose son bilan.

Je mets aux voix. Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*Reçu à la Préfecture
le 08/08/1984*